



Présentation CNC

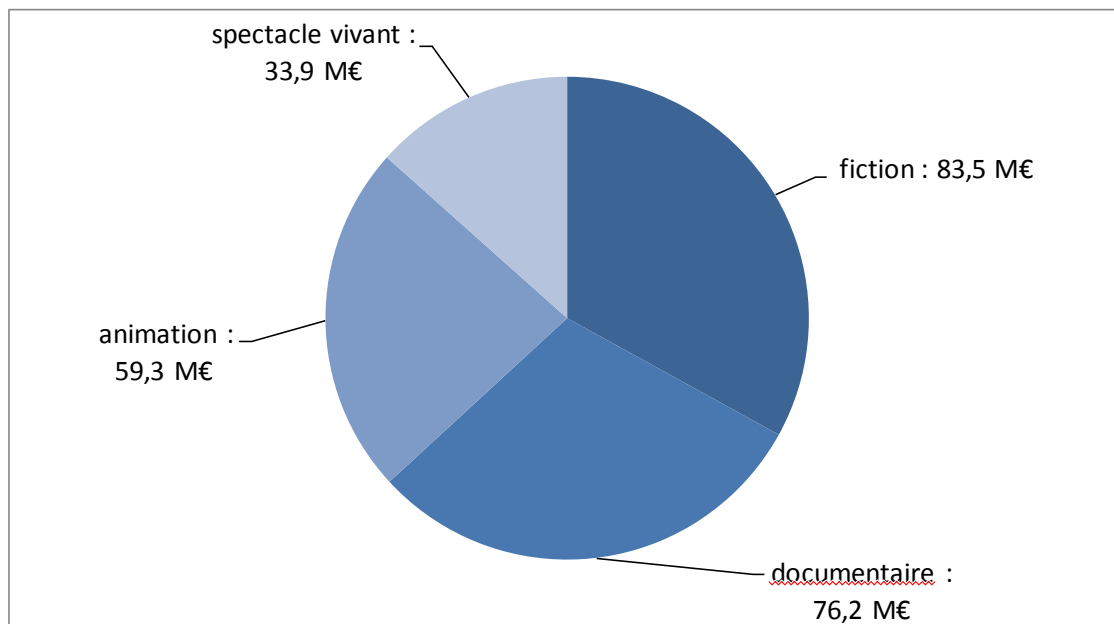
Le soutien à la production documentaire

Christophe Tardieu, Vincent Leclercq et Anne Préchac
Sunny side of the doc, La Rochelle, 20 juin 2017

- Le soutien à la production documentaire en 2016
- La réforme du soutien aux documentaires « difficiles »
- Le soutien généré en 2017
- Les aménagements du soutien au documentaire en 2017
- Vie quotidienne : les règles du jeu depuis le 1er juin 2017
- Les chantiers à venir 2017-2018

1/ Le soutien à la production documentaire en 2016

Aides à la production



Montant total des aides allouées aux programmes audiovisuels : 275 M€

Hausse globale de 14%

Niveau le plus élevé depuis 30 ans

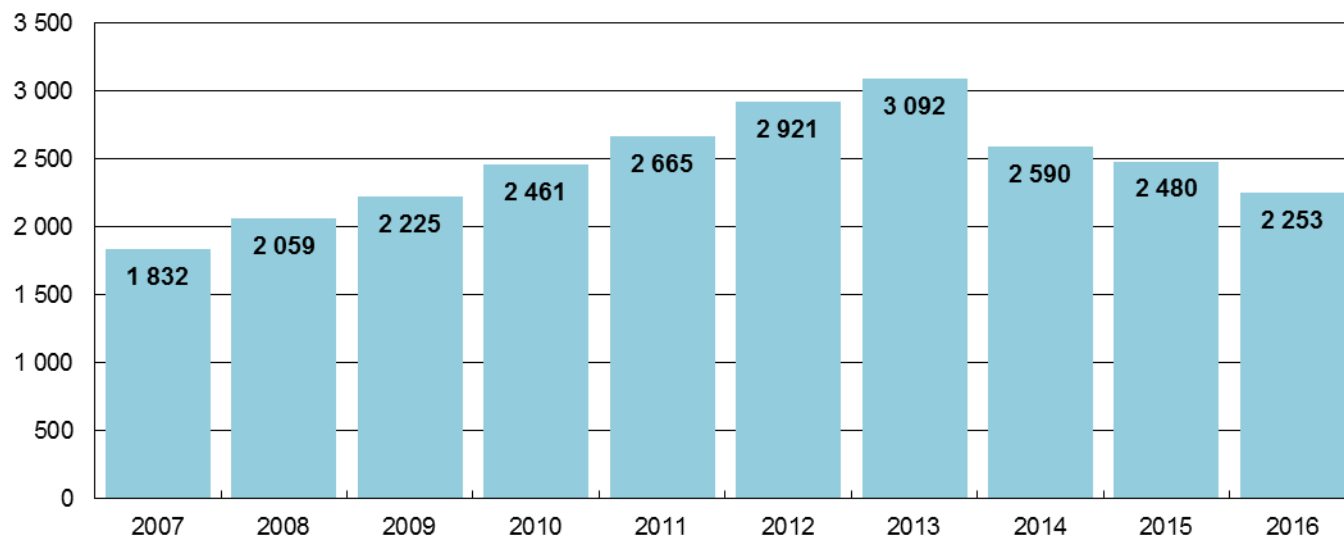
La fiction : 1^{er} genre aidé

Le documentaire :
1^{er} genre aidé en
volume horaire

Baisse des
commandes des
chaînes
thématiques (-62h)

Baisse des
commandes des
chaînes privées
nationales
gratuites (-103h)

Evolution du nombre d'heures de documentaire

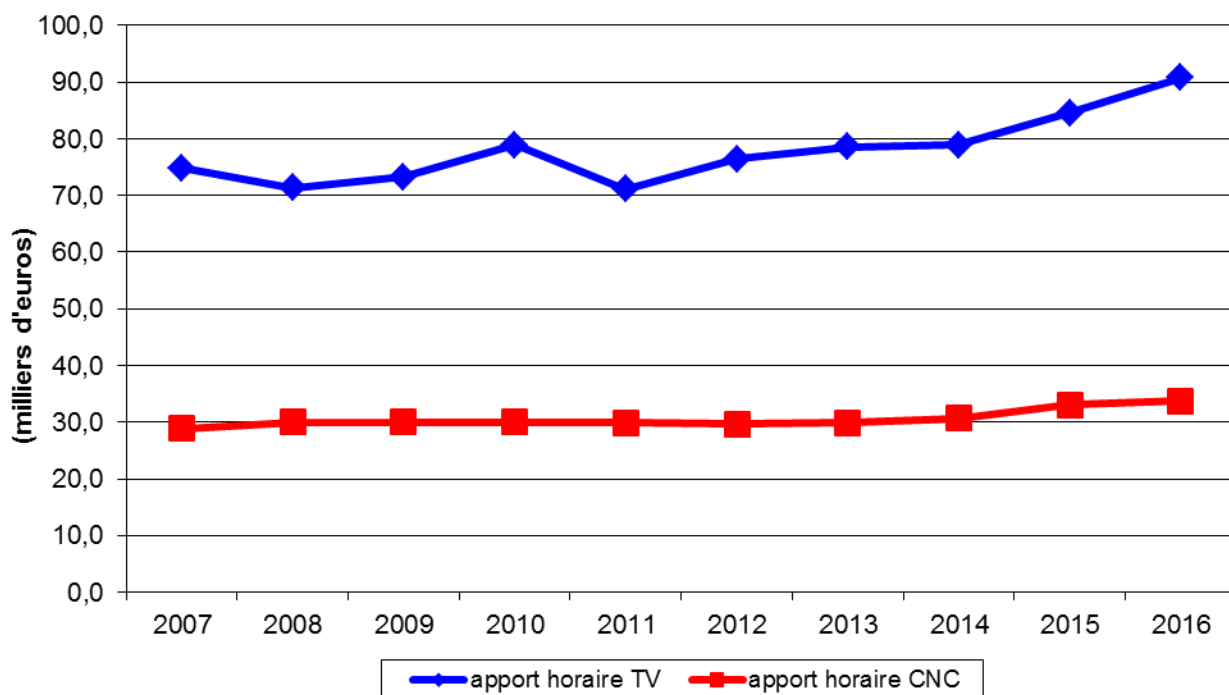


Coût horaire en
hausse :
179K€ (+9%)

Apport horaire
diffuseur en
hausse : 90K€
(+7%)

Apport horaire
CNC en hausse :
34K€ (+2%)

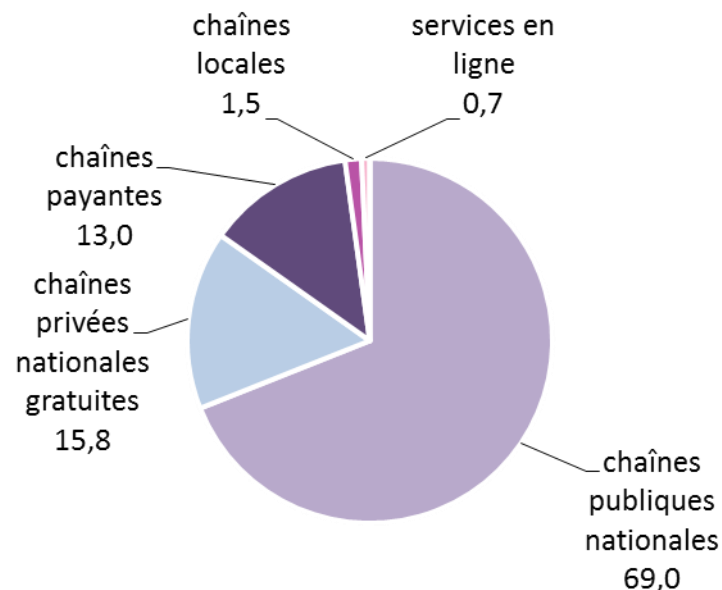
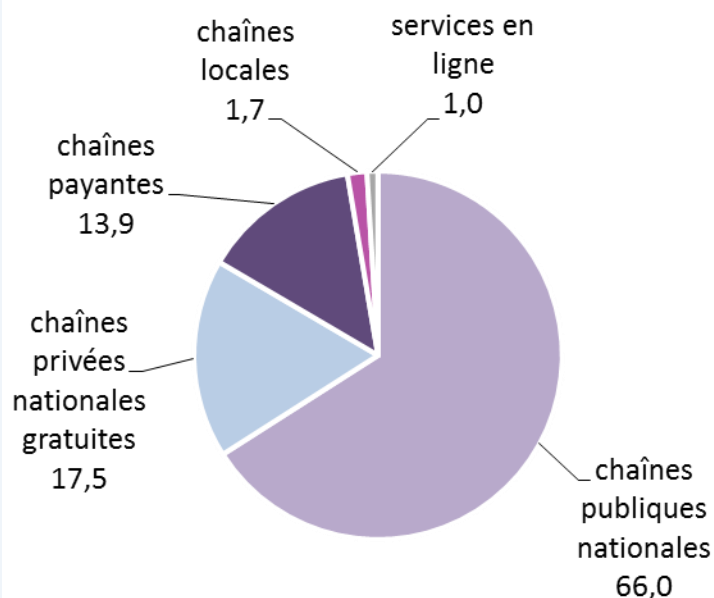
Evolution des apports horaires



Répartition de l'apport des chaînes

2015

2016



Chaînes publiques : 141M€ (+2%)

France TV : 115M€ (+7%)

Chaînes privées nationales gratuites : 32 M€ (-11%)

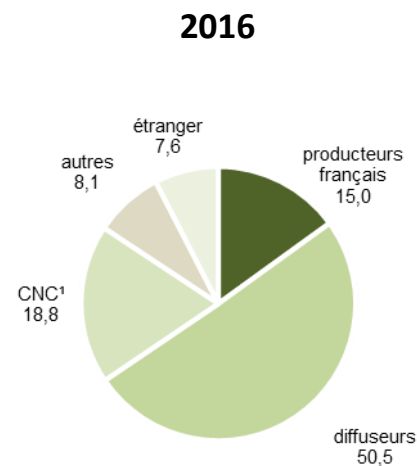
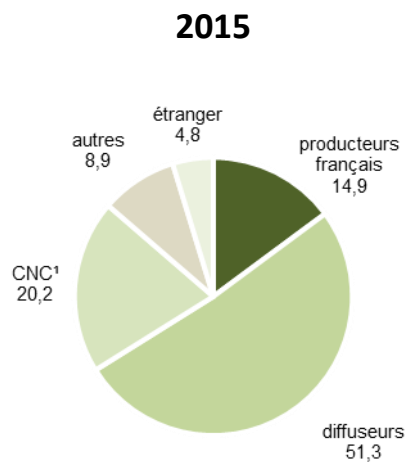
Chaînes payantes : 26M€ (-8%)

TV locales : 3M€ (-16%)

Apports
producteurs
stables : 61M€
(+0,2%)

Financements
étrangers en
hausse : 30M€
(+57%)

Financement du documentaire (%)



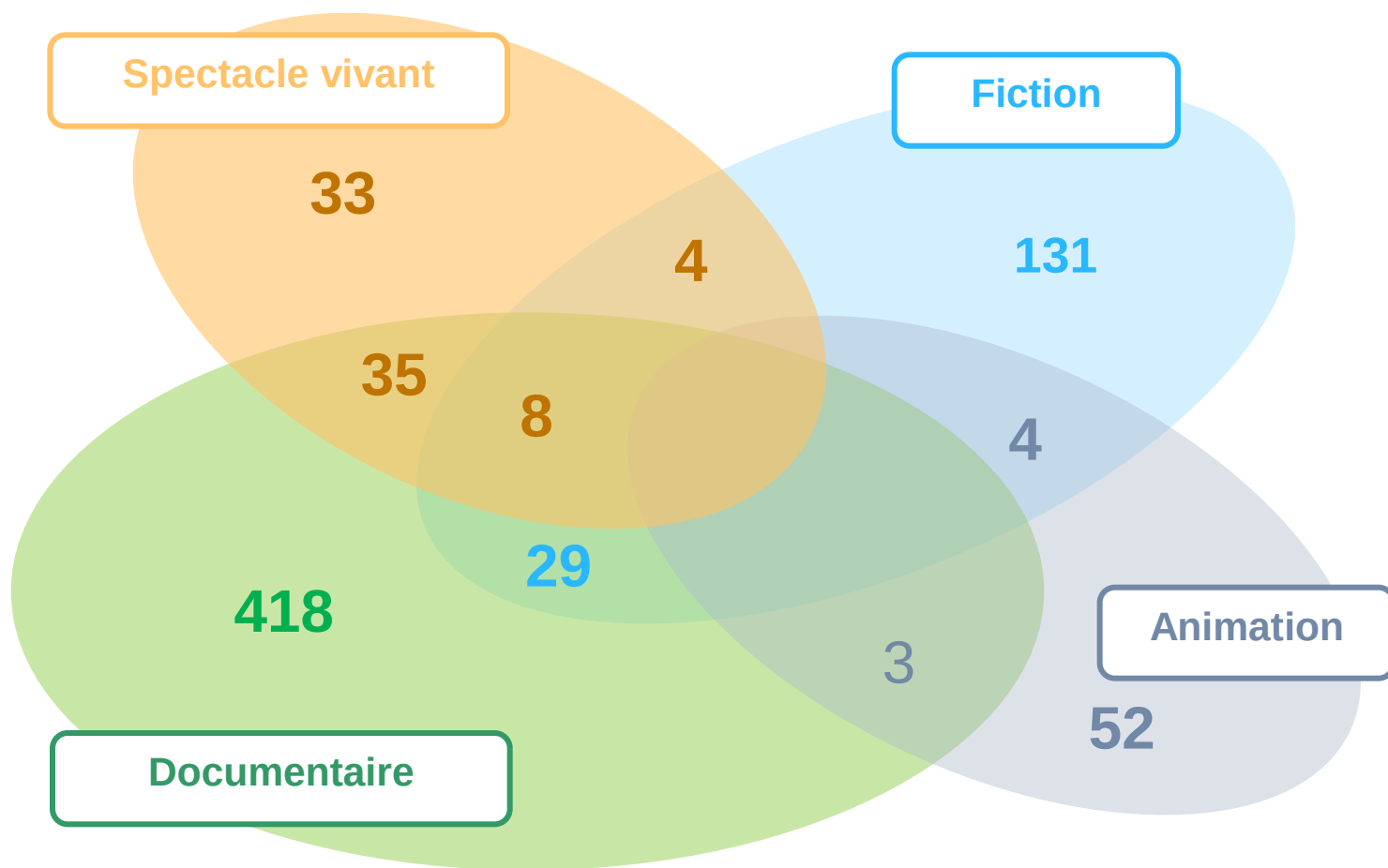
¹ Y compris les compléments d'aide.
Source : CNC

Tendance à la spécialisation vers un seul genre :

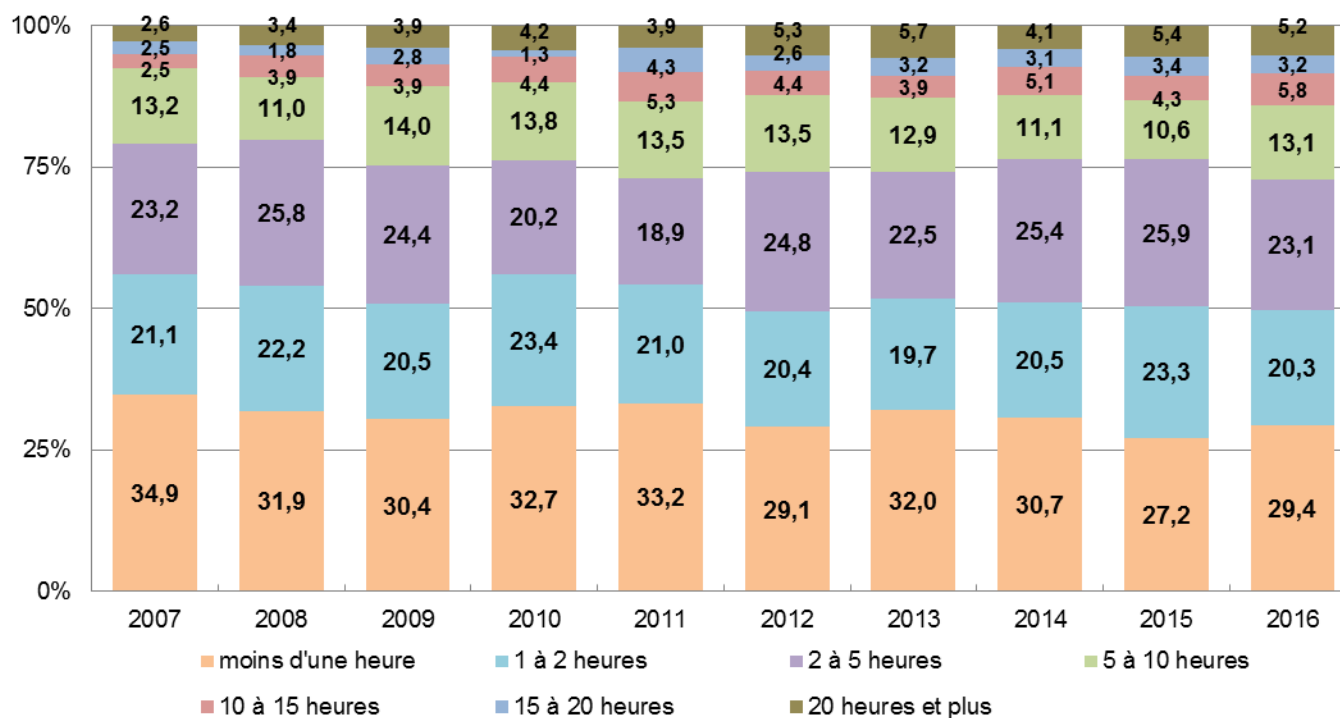
86,9 % des producteurs évoluent sur un seul genre

11,3 % évoluent sur deux genres

Baisse du nombre de producteurs en documentaire (-6%)



Répartition des producteurs selon le nombre d'heures produits (%)



2/ La réforme du soutien aux documentaires « difficiles »

Les 3 règles du
Fonds de soutien :

- Maximum 40%
de FSA
- Maximum 50%
d'argent public
- Minimum 25%
d'apport diffuseur
(automatique)

Les chaînes locales : des documentaires moins formatés et souvent proposés par de jeunes auteurs

Un modèle économique fragile

Une intervention majoritairement sous la forme d'apport en industrie

Des budgets surévalués avant la réforme pour respecter les règles de l'automatique

Les objectifs :

1) Un soutien durable aux documentaires difficiles

Augmentation du seuil d'intensité des aides publiques de 50% à 80% :

- documentaires difficiles
- budget inférieur à 150 000€ / h
- demande argumentée du producteur soumise à l'acceptation de la Présidente du CNC

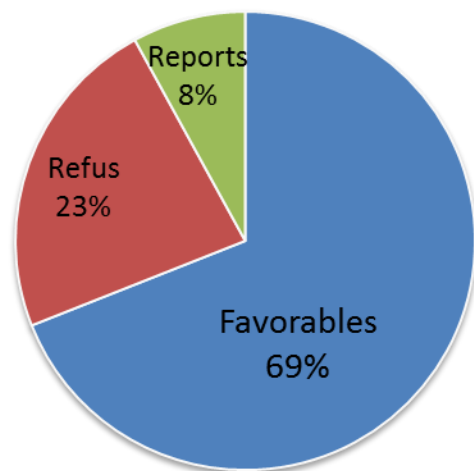
2) garantir la transparence des budgets de production

Passage au sélectif des projets dont l'apport horaire en numéraire du diffuseur est inférieur à 12 000€ : « passerelle » pour les producteurs disposant d'un compte automatique. Ces programmes ne génèrent pas de soutien automatique.

3) Adapter le soutien du CNC au contexte particulier de ces documentaires

Abondement supplémentaire du CNC dans le cadre des conventions Etat / régions (1€ pour 3€)

25 documentaires inscrits en 7 commissions



Un montant
moyen attribué par
le CNC de
24 150€ / heure

Pour un montant
moyen de l'apport
en numéraire du
diffuseur de
128€ / heure

Maintien du taux de sélectivité depuis 2010 autour de 60%

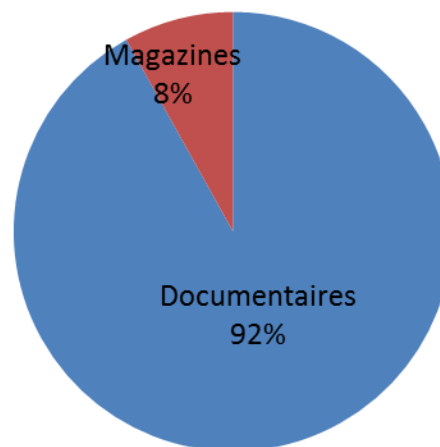
En 2 ans :

24 commissions

60% de projets retenus

101 nouvelles sociétés = 10% des dossiers

Répartition documentaires / magazines culturels :



Pourcentage de projets soutenus :

Chaînes locales : 63%

France 3 Régions et France Ô : 59%

Chaînes nationales : 54%

Chaînes thématiques : 47%

Montant moyen des aides :

Environ 20 000€ à 25 000€ pour un 52'

Environ 30 000€ à 50 000€ pour un 90'

Les projets
destinés aux
chaînes locales :
premiers soutenus

Constat :

Des parts de coproductions importantes

Mais des apports numéraires faibles ou inexistants

Mesures :

Pour les documentaires de création dont l'ADHN est inférieur à 12 000€, la part antenne doit désormais représenter au moins 50% de cet apport

Applicable pour tout contrat signé à compter du 1^{er} juin 2017

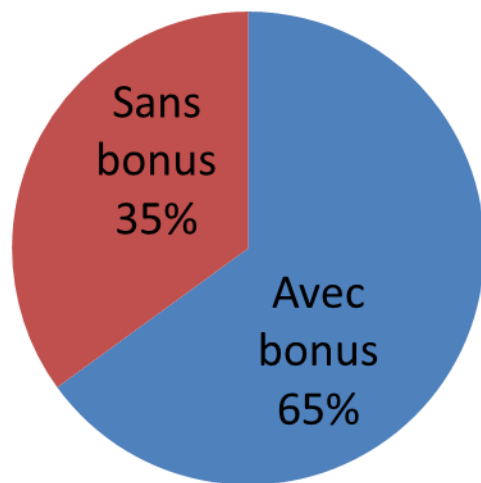
Objectif :

Un bon équilibre
de la coproduction
entre producteur
indépendant et
diffuseur

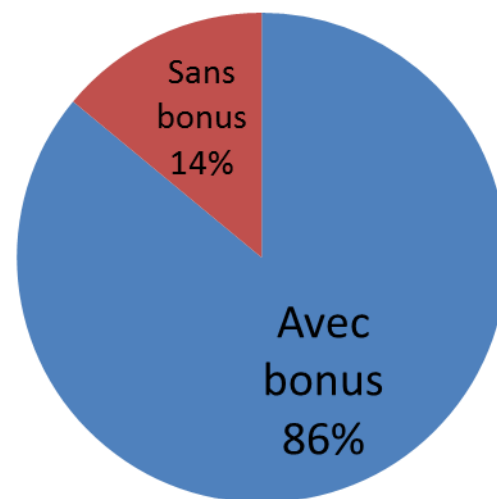
3/ Le soutien généré en 2017

Avant/après l'arrêt du Conseil d'Etat du 28/11/2016 :

AD délivrées avant le 28/11/2016



AD délivrées après le 28/11/2016

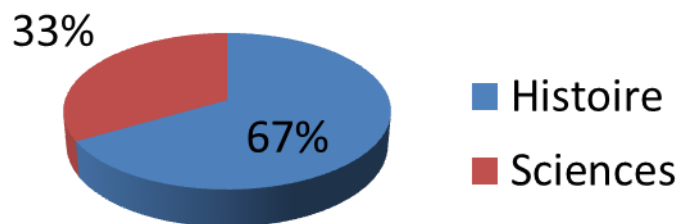


1737
documentaires
diffusés en 2016 et
ayant généré en
2017

Forte hausse des
bonifications

75 documentaires diffusés en 2016 ont bénéficié de la majoration :

Diffusions 2016



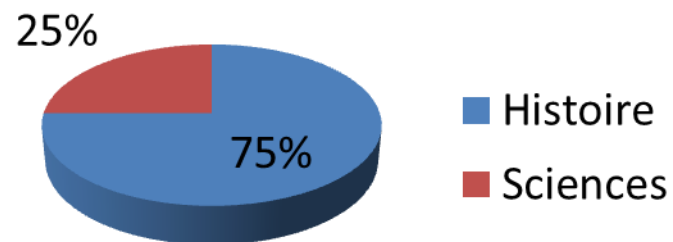
Les majorations attribuées davantage aux films d'histoire

Stabilité de la majoration scientifique

Baisse de la majoration historique

En 2015, 84 documentaires avaient bénéficié de la majoration :

Diffusions 2015



4/ Les aménagements du soutien au documentaire en 2017

3 mois de concertation de décembre 2016 à mars 2017 :

SPI, USPA, SATEV, SPECT, SCAM et Boucle Documentaire

Objectifs :

- Tenir compte de l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 novembre 2016 suite au recours du SATEV
- Amender le RGA après 2 ans d'application de la réforme 2014
- Recentrer le soutien au documentaire vers les programmes à forte valeur ajoutée artistique et culturelle

Enjeux :

- Pas de modification des bases du calcul du soutien généré
- Pas de définition du documentaire de création
- Poursuite de la réflexion sur le périmètre du documentaire
- Evaluation de la réforme après un an d'application

Les modifications apportées par la réforme :

- Augmentation du nombre de bonifications (de 5 à 6)
- Augmentation nombre de majorations (de 2 à 3)
- Dégressivité du soutien de 10% toutes les 416' au lieu de 520' pour les œuvres insérées au sein de cases de programmation de programmes récurrents
- Introduction d'un seuil d'accès aux bonifications (3 bonus ou pondération 0,4)

Bonifications et majorations :

destinées aux documentaires présentant un niveau significatif de création originale

- 4 bonifications d'ordre artistique :

Bonus écriture et développement

Bonus musique

Bonus montage

Bonus réalisateur

- 2 bonifications d'ordre économique :

Bonus diversité du financement

Bonus international

- 3 majorations :

Histoire

Sciences

Arts

5/ Vie quotidienne : les règles du jeu depuis le 1er juin 2017

Notre mission : mise en œuvre de la politique publique de soutien du documentaire et du magazine

- ➔ Information et pédagogie sur les règles du soutien et la réglementation
- ➔ Accompagnement en fonction des besoins des programmes : au sélectif comme à l'automatique
- ➔ Soutien aux œuvres et non aux structures
- ➔ Vérification du respect de la législation et de la bonne utilisation des subventions publiques

Le service du
soutien au
documentaires :

14 personnes

2 régimes de
général applicables
en parallèle

Date de réception
du dossier de
demande d'AP :
avant ou après le
1^{er} juin 2017

Un seul formulaire
de demande pour
tout dossier

Réorganisation interne du service et amélioration de la prévisibilité pour les producteurs

- Accusé de réception sous 15 jours : rigueur sur la complétude du dossier et le respect du délai de dépôt
- Lettres d'AD listant les bonus et majorations validés sur la base des comptes définitifs
- Recours systématique aux courriers

Responsabilité du producteur demandeur de l'aide :

-  Se tient informé des règles en vigueur et de leurs évolutions lors du dépôt d'une demande d'aide (respect de la législation et des conditions d'éligibilité au Fonds de soutien audiovisuel)
-  Est garant des déclarations faites et de tout document fourni au CNC

- ⇒ Plus de rigueur dans l'envoi et le traitement des dossiers pour plus de fluidité
- ⇒ Documents disponibles sur le site du CNC : présentation de la réforme, foire aux questions, simulateurs de généré, synthèse avant/après, nouveau formulaire de demande
- ⇒ Rendez-vous en septembre pour une session de questions/réponses sur la réforme après 3 mois d'application

6/ Les chantiers à venir 2017-2018

Démarrage de la concertation en septembre 2017

Le soutien aux œuvres hybrides :

un sujet qui concerne l'ensemble des genres aidés par la Direction de l'audiovisuel et de la création numérique

Objectifs :

- faire un état des lieux des programmes hybrides produits et aidés par la DACN
- permettre un soutien et un calcul de généré plus adaptés à la réalité économique des programmes hybrides

- Ouverture du soutien sélectif et automatique aux œuvres audiovisuelles financées par des plateformes web
- Intégration de professionnels issus de la création numérique au sein des commissions documentaire-magazine et fiction-animation dès juin 2017

Horizon : modification du RGA en fin d'année 2017



Merci !